



**Hôtel de Ville**  
**59283 RAIMBEAUCOURT**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20241003-ARRETE\_MARCHEST-AU



ARRETE

-----  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Au Maire – Article L 2122-22 du CGCT

-----  
Fourniture, installation et vente de bâtiments modulaires  
destinés aux agents du service technique de la Ville.

-----  
Marché public selon la procédure adaptée

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la consultation lancée pour la fourniture, l'installation et l'acquisition de bâtiments modulaires destinés aux agents du service technique de la Ville,

Vu la proposition de la SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES – 215 rue Mayor de Montricher – BP 50152 – 13794 AIX-EN-PROVENCE,

Considérant que cette proposition correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

- Article 1** : Le marché pour la fourniture, l'installation et l'acquisition de bâtiments modulaires destinés aux agents du service technique de la Ville (procédure adaptée) est confiée à la SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES pour un montant de 80 159 € HT.
- Article 2** : Le marché sera notifié à la SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES.
- Article 3** : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.
- Article 4** : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 03 octobre 2024

Le Maire,  
Alain MENSION

*Publié sur le site internet de la commune le 04 octobre 2024*